



EXERCICES TERMINÉS LES
30 JUIN 2020 ET 2019

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

68 AVENUE DE LA GARE, BUREAU 205

SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R 1R0

TÉL. : 1-888-994-4465

WWW.MONARQUESGOLD.COM

TSX : MQR



Exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| | |
|--|----|
| Rapport des auditeurs indépendants | 3 |
| États consolidés de la situation financière | 7 |
| États consolidés du bénéfice net et du résultat global | 8 |
| États consolidés des variations des capitaux propres | 9 |
| États consolidés des flux de trésorerie..... | 11 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés..... | 12 |



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Aurifère Monarques

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Aurifère Monarques (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019;
- les états consolidés du bénéfice net et du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Marie David.

*KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 23 septembre 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

| | NOTES | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| | | \$ | \$ |
| ACTIF | | | |
| ACTIF COURANT | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16 | 11 274 470 | 6 381 307 |
| Placements | 5 | 14 939 261 | 2 326 036 |
| Taxes à la consommation et autres débiteurs | | 259 488 | 782 846 |
| Stocks | 6 | 1 193 864 | 2 272 430 |
| Solde de prix de vente | 7 | 2 000 000 | – |
| Dépôts en fidéicommiss | 12 | 379 065 | – |
| Frais payés d'avance et dépôts | | 624 351 | 1 062 608 |
| | | 30 670 499 | 12 825 227 |
| ACTIF NON COURANT | | | |
| Solde de prix de vente | 8 | 1 360 544 | – |
| Dépôts en fidéicommiss | 12 | 3 892 006 | 4 253 706 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 15 813 077 | 15 286 272 |
| Propriétés minières | 8 | 23 678 373 | 22 623 144 |
| Actifs de prospection et d'évaluation | 9 | 17 572 898 | 17 589 046 |
| | | 62 316 898 | 59 752 168 |
| | | 92 987 397 | 72 577 395 |
| PASSIF | | | |
| PASSIF COURANT | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 3 116 492 | 4 226 206 |
| Partie courante de la dette à long terme | 10 | 3 712 691 | 744 787 |
| Partie courante des autres passifs | 11, 16 | 481 210 | 571 723 |
| | | 7 310 393 | 5 542 716 |
| PASSIF NON COURANT | | | |
| Dette à long terme | 10 | 2 290 017 | 5 762 972 |
| Autres passifs | 11 | 1 343 792 | – |
| Impôts sur les résultats et impôts miniers différés | 26 | 6 823 593 | 5 323 998 |
| Obligations liées à la mise hors service d'actifs | 12 | 9 234 311 | 10 765 906 |
| | | 19 691 713 | 21 852 876 |
| | | 27 002 106 | 27 395 592 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital-actions et bons de souscription | 13 | 77 899 680 | 66 892 505 |
| Surplus d'apport | | 2 032 752 | 1 711 964 |
| Déficit | | (13 947 141) | (23 422 666) |
| | | 65 985 291 | 45 181 803 |
| | | 92 987 397 | 72 577 395 |

Entité présentant l'information financière et nature des opérations (note 1); Éventualités (note 15); Engagements (note 16); Événements postérieurs à la date de clôture (note 30).

Les notes des pages 12 à 57 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Administrateur

'Michel Bouchard', Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU BÉNÉFICE NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

| | NOTES | 2020 | 2019 |
|---|---------|--------------------|--------------|
| | | \$ | \$ |
| Revenus | 17 | 6 680 690 | 31 652 869 |
| Coût des ventes | 18 | (2 553 365) | (27 302 521) |
| Marge brute | | 4 127 325 | 4 350 348 |
| Administration | 19 | (3 638 032) | (5 968 890) |
| Entretien et maintenance | 20 | (3 742 651) | (302 137) |
| Exploration | | (99 042) | (312 114) |
| Perte d'exploitation | | (3 352 400) | (2 232 793) |
| Produits financiers | | 71 453 | 215 979 |
| Charges financières | 21 | (280 875) | (603 064) |
| Perte de change | | (137 023) | (5 136) |
| Gain sur disposition d'actifs non financiers | 7, 8, 9 | 11 398 621 | 1 714 832 |
| Autres revenus | 22 | – | 1 201 276 |
| Variation de la juste valeur des placements | 5 | 3 538 318 | 329 475 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés | | – | (160 993) |
| Frais de transaction | | (500 000) | – |
| Autres produits liés aux actions accréditives | | 370 513 | 1 717 668 |
| Bénéfice avant impôts | | 11 108 607 | 2 177 244 |
| Impôts sur les résultats exigibles | 26 | (55 380) | (234 399) |
| Impôts sur les résultats et impôts miniers différés | 26 | (1 520 293) | (1 456 940) |
| | | (1 575 673) | (1 691 339) |
| Bénéfice net et résultat global | | 9 532 934 | 485 905 |
| Bénéfice net par action de base | 27 | 0,036 | 0,001 |
| Bénéfice net par action dilué | 27 | 0,036 | 0,001 |

Les notes des pages 12 à 57 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

| | CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION | SURPLUS D'APPORT | DÉFICIT | TOTAL |
|---|--|---------------------|---------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| SOLDE AU 30 JUIN 2019 | 66 892 505 | 1 711 964 | (23 422 666) | 45 181 803 |
| FINANCEMENT PAR ACTIONS | | | | |
| Émission d'actions ordinaires (note 13) | 5 419 800 | – | – | 5 419 800 |
| Émission d'actions accréditives (note 13) | 1 000 000 | – | – | 1 000 000 |
| Prime sur actions accréditives (note 13) | (280 000) | – | – | (280 000) |
| Émission d'actions ordinaires liées à l'acquisition de propriétés minières (note 8) | 3 863 500 | – | – | 3 863 500 |
| Actions ordinaires émises et à émettre liées à l'acquisition de propriété minière (note 8) | 850 000 | – | – | 850 000 |
| Frais d'émission d'actions | – | – | (78 107) | (78 107) |
| OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIER | | | | |
| Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 14) | – | 358 663 | – | 358 663 |
| Exercice d'options (note 14) | 153 875 | (37 875) | – | 116 000 |
| Impôts différés liés aux frais d'émission d'actions de l'exercice en cours | – | – | 20 698 | 20 698 |
| | 77 899 680 | 2 032 752 | (23 480 075) | 56 452 357 |
| BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE | – | – | 9 532 934 | 9 532 934 |
| SOLDE AU 30 JUIN 2020 | 77 899 680 | 2 032 752 | (13 947 141) | 65 985 291 |

Les notes des pages 12 à 57 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

| | CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION | SURPLUS D'APPORT | DÉFICIT | TOTAL |
|---|--|---------------------|---------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| SOLDE AU 30 JUIN 2018 | 63 237 031 | 1 350 888 | (23 805 606) | 40 782 313 |
| FINANCEMENT PAR ACTIONS | | | | |
| Émission d'actions accréditives | 2 999 770 | – | – | 2 999 770 |
| Prime sur actions accréditives | (896 900) | – | – | (896 900) |
| Émission d'actions ordinaires en relation à l'acquisition de propriétés minières | 627 300 | – | – | 627 300 |
| Émission d'actions ordinaires en relation à l'acquisition d'un placement en actions | 763 750 | – | – | 763 750 |
| Frais d'émission d'actions | – | – | (130 511) | (130 511) |
| OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS | | | | |
| Bons de souscription octroyés aux courtiers | 9 454 | – | (9 454) | – |
| Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. | – | 415 176 | – | 415 176 |
| Exercice d'options | 152 100 | (54 100) | – | 98 000 |
| Impôts différés liés aux frais d'émission d'actions de l'exercice en cours | – | – | 37 000 | 37 000 |
| | 66 892 505 | 1 711 964 | (23 908 571) | 44 695 898 |
| BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE | – | – | 485 905 | 485 905 |
| SOLDE AU 30 JUIN 2019 | 66 892 505 | 1 711 964 | (23 422 666) | 45 181 803 |

Les notes des pages 12 à 57 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

| | NOTES | 2020 | 2019 |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| | | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | | 9 532 934 | 485 905 |
| Ajustements pour : | | | |
| Variation du passif sur contrats | | - | (1 297 200) |
| Amortissement | 7 | 78 790 | 1 185 402 |
| Paielements fondés sur des actions | | 358 663 | 415 176 |
| Charge de désactualisation découlant des autres passifs | 21 | 28 460 | - |
| Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'actifs | 12 | 145 104 | 197 644 |
| Intérêts relatifs aux obligations locatives | 10 | 8 151 | - |
| Charges financières | | 130 829 | - |
| Ajustements des obligations liées à la mise hors service d'actifs | 12 | (250 000) | 42 188 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés | | - | 160 993 |
| Autres produits liés aux actions accréditives | | (370 513) | (1 717 668) |
| Gain (perte) de change non réalisé (e) | 10 | 170 899 | (31 148) |
| Autres revenus | 22 | - | (1 201 276) |
| Coût de la modification des termes d'un solde de prix d'achat | 10 | - | 191 379 |
| Gain sur disposition d'actifs non financiers | 7, 8 | (11 398 621) | (1 714 832) |
| Variation de la juste valeur des placements | 5 | (3 538 318) | (329 475) |
| Impôts sur les résultats et impôts miniers différés | 26 | 1 520 293 | 1 456 940 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | 23 | (17 430) | (3 608 814) |
| | | (3 600 759) | (5 764 786) |
| Activités de financement | | | |
| Produits d'émission d'actions | 13 | 5 419 800 | - |
| Produits d'émission d'actions accréditives | 13 | 1 000 000 | 2 999 770 |
| Exercices d'options | 14 | 116 000 | 98 000 |
| Frais d'émission d'actions | | (78 107) | (130 511) |
| Remboursement d'un solde de prix d'achat | 10 | (1 125 000) | (400 000) |
| Remboursement des obligations locatives | 10 | (381 586) | (406 979) |
| | | 4 951 107 | 2 160 280 |
| Activités d'investissement | | | |
| Encaissement de dépôts en fidéicommiss courants | | - | 545 000 |
| Encaissement de dépôts en fidéicommiss | 12 | (17 365) | 3 048 256 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 7 | (123 966) | (630 929) |
| Acquisition de propriétés minières | 8 | (610 057) | (262 819) |
| Disposition de propriétés minières et redevances | 8 | 3 490 000 | 600 000 |
| Acquisition de placements | 5 | (262 500) | (170 175) |
| Disposition de placements | 5 | 3 265 317 | 61 232 |
| Autres revenus | 22 | - | 326 400 |
| Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation | 9 | (2 198 614) | (8 577 400) |
| | | 3 542 815 | (5 060 435) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | 4 893 163 | (8 664 941) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 6 381 307 | 15 046 248 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | 11 274 470 | 6 381 307 |

Autres informations relatives aux flux de trésorerie (note 23)

Les notes des pages 12 à 57 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Aurifère Monarques (la « Société »), constituée le 16 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Ses actions transigent à la Bourse de Toronto TSX sous le symbole MQR. Ses activités se situent au Canada.

La Société a déterminé que l'une de ses propriétés minières, à savoir Wasamac, contient des réserves de minerai économiquement recouvrables, conformément à une étude de faisabilité NI-43-101 datée du 1^{er} décembre 2018 et déposée sur SEDAR le 3 décembre 2018. Au 30 juin 2020, la Société a déterminé que la propriété Wasamac était toujours au stade de prospection, puisque la Société n'a pas encore obtenu le financement nécessaire pour démarrer la construction et la phase de développement du projet Wasamac.

En juin 2019, la Société a décidé de suspendre temporairement les activités de la mine Beaufor et de l'usine Camflo, qui ont été placées en mode d'entretien et maintenance.

La Société a subi, depuis sa création, des pertes d'exploitation importantes et engagé des sorties de fonds considérables liées à son exploitation, exploration et développement de ses propriétés. Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités principalement à moyen d'émission public d'actions ordinaires, de placement privé et de vente d'actifs. La capacité de la Société à atteindre ultimement un bénéfice d'exploitation dans le futur dépend de la capacité de développer ses propriétés minières et d'atteindre la production commerciale.

La Société estime disposer de suffisamment de liquidités pour au minimum faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. Le plan d'entreprise de la Société dépend de la levée de fonds supplémentaires pour poursuivre le développement de ses projets. Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

L'adresse du siège social de la Société est le 68 avenue de la Gare, bureau 205, Saint-Sauveur (Québec), Canada, J0R 1R0 et son site internet est www.monarquesgold.com.

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES***IFRS 16, Contrats de location***

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »). IFRS 16 précise la méthode qui doit être employée pour comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Convention comptable – Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Cette méthode est appliquée aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} juillet 2019.

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)***IFRS 16, Contrats de location (suite)***Convention comptable – Contrats de location (suite)

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 3 ans pour les équipements et le loyer. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global selon la méthode linéaire.

Incidence de la transition à l'IFRS 16

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} juillet 2019. La Société a appliqué l'approche de transition simplifiée et n'a donc pas redressé les données comparatives pour l'exercice 2019. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 5 % au 1^{er} juillet 2019 pour des actifs similaires.

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)***IFRS 16, Contrats de location (suite)***Incidence de la transition à l'IFRS 16 (suite)

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 95 040 \$ au 1^{er} juillet 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique Immobilisations corporelles – Droits d'utilisation) et des obligations locatives de 95 040\$ (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique Dette à long terme – Obligations locatives) sans incidence nette sur le déficit.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements de la Société découlant de contrats de location simple au 30 juin 2019, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers audités annuels de la Société, et les obligations découlant de contrats de location comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} juillet 2019.

| | \$ |
|--|---------|
| Engagements découlant de contrats de location simple au 30 juin 2019 | 110 412 |
| Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} juillet 2019 | 95 040 |
| Obligations de contrats de location-financement comptabilisées au 30 juin 2019 | 360 469 |
| Obligations découlant de contrats de location comptabilisées au 1 ^{er} juillet 2019 | 455 509 |

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION**A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le 23 septembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers consolidés.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION (SUITE)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont décrites ci-dessous :

i) Réserves et ressources minérales

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation d'information de projets miniers de la Norme canadienne 43-101 des autorités des marchés canadiens. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitude et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques puisées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes et les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes pertinentes aux méthodes comptables :

- La prospection et l'évaluation de ressources minérales et la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. L'application de la méthode comptable de la Société à l'égard des coûts de prospection et d'évaluation requiert un jugement visant à déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs.
- L'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).
- Les estimations des échéanciers des déboursés pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont sujettes à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION (SUITE)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers (suite)

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations (suite)

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur antérieure, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La valeur recouvrable est établie selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (« JVDCS ») et la valeur d'utilité (« VU ») en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en prenant en considération les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient à moins qu'il existe un prix de marché disponible d'après un achat récent ou une vente récente d'une mine. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production.

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

Les sources d'information tant internes qu'externes doivent être prises en considération pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation ou un indice d'une reprise d'une perte de valeur antérieure. Le jugement est requis en ce qui concerne une évolution défavorable du climat d'affaires qui pourrait être un indice de dépréciation comme une baisse importante de la valeur au marché de l'actif, une diminution des réserves ou des ressources occasionnées par une réévaluation géologique ou la modification de l'échéancier d'extraction des ressources ou des réserves entraînant des changements dans les flux de trésorerie actualisés générés par le site et des prix des métaux inférieurs ou des prix des intrants supérieurs par rapport à ceux auxquels on aurait pu s'attendre au vu de l'évaluation la plus récente du site. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important dans n'importe quel de ces éléments indique une reprise d'une perte de valeur antérieure.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet de prospection ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important indique une reprise d'une perte de valeur antérieure d'actifs de prospection et d'évaluation.

iii) Provisions et comptabilisation ou non d'un passif pour pertes éventuelles

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La direction utilise son jugement pour déterminer s'il existe une obligation actuelle à la fin d'une période de présentation de l'information financière et elle évalue toute l'information disponible, y compris l'avis d'experts. Les plus importantes provisions nécessitant le jugement de la direction afin de déterminer si une obligation existe sont les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS »). Ceci inclut l'évaluation sur la façon de comptabiliser les obligations selon les plus récents plans de fermeture et la réglementation environnementale.

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION (SUITE)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

iii) Provisions et comptabilisation ou non d'un passif pour pertes éventuelles (suite)

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les provisions liées aux obligations actuelles, incluant les OMHS, sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation.

iv) Option de rachat d'une redevance

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La direction doit exercer son jugement pour évaluer le traitement comptable approprié pour la vente de la redevance sur la propriété Beaufor et la répartition du produit entre les immobilisations corporelles cédées et l'option de rachat de redevance. La Société a examiné les conditions spécifiques de l'entente pour déterminer si elle avait disposé d'une participation dans les réserves et les ressources de la propriété Beaufor. L'évaluation a considéré les droits attribués à la contrepartie et les risques et avantages qui lui sont associés pendant la durée de vie de l'opération.

v) Solde de prix de vente d'une propriété minière

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La direction doit exercer son jugement pour évaluer le traitement comptable approprié pour la vente de la propriété Fayolle et la comptabilisation des composantes du produit de disposition. La Société a examiné les conditions spécifiques du solde de prix de vente pour déterminer s'il était hautement probable d'être encaissé.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, Usine Camflo inc. (« Camflo »), Ressources X-Ore inc. (« X-Ore »), Moulin Aurifère Beacon inc. (« Beacon ») Société Minière Louvem inc. (« Louvem »), et 11306448 Canada inc. (« Canada »).

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les pertes et profits latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**B) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de toutes ses filiales. La monnaie fonctionnelle est demeurée la même durant les périodes de présentation de l'information financière pour toutes les entités de la Société. Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global dans le poste « gain de change ». Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction (non reconvertis). Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

C) CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus comprennent la vente de métaux précieux (or et argent) et les revenus d'usinage.

Les revenus de métaux précieux sont basés sur les prix courants des métaux et sont constatés à la livraison physique des produits. Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où les métaux sont transférés aux comptes des clients. À ce moment précis, la Société transfère physiquement le produit des métaux et la Société transfère les risques et les avantages importants liés aux métaux aux clients. Les produits des ventes d'or sont comptabilisés en fonction du prix fixé aux contrats.

Les revenus d'usinage sont constatés lorsque le service de transformation du minerai est effectué par la Société, qu'il est accepté par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où les services d'usinage sont réalisés. À ce moment précis, la Société transfère physiquement les produits d'usinage et la Société transfère les risques et les avantages importants liés aux métaux aux clients.

D) BIENS MINIERES ET COÛTS DE MISE EN VALEUR

La Société peut détenir des participations dans des biens miniers sous différentes formes, notamment des permis de prospection, des concessions de prospection et d'exploitation, des baux miniers et des droits de surface. La Société inscrit à l'actif, en tant que propriétés minières, les paiements effectués dans le cadre du processus d'acquisition des titres légaux liés à ces biens.

Au moment de la phase d'exploration, la Société inscrit les frais de prospection et d'évaluation à l'actif. Les frais de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique comme les forages d'exploration, les échantillonnages et les activités liées à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'exploration de ressources minérales.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

D) BIENS MINIERES ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)

Les coûts d'acquisition de biens miniers et les coûts de mise en valeur minière sont comptabilisés au coût. Les coûts de mise en valeur minière engagés en vue d'accroître la capacité d'exploitation, d'exploiter de nouveaux gisements de minerai ou d'aménager des zones d'exploitation minière avant l'atteinte du stade de la production courante sont inscrits à l'actif. Les coûts de mise en valeur minière liés à la production de la période écoulée sont comptabilisés dans les stocks. Les dépenses préalables à la production engagées avant que la mine puisse être exploitée de la manière prévue par la direction sont inscrites à l'actif. Les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés sont inscrits à l'actif et incorporés dans les coûts de mise en valeur minière pendant que les activités de construction et de mise en valeur menées à l'égard du bien se poursuivent. Tout produit de la vente de métaux reçu durant la phase de mise en valeur et de mise en service d'un projet est porté en réduction des dépenses inscrites à l'actif. La phase de mise en valeur et de mise en service prend fin au moment où la production commerciale débute.

Début de la phase de développement

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude de faisabilité technique et de viabilité commerciale
- Décision de la société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis d'extraction
- Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement.

Début de la phase de production commerciale

La Société évalue l'état d'avancement de chaque actif minier en développement pour déterminer quand elle commencera la production commerciale, habituellement lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée. Les critères utilisés pour évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la nature unique de chaque projet de construction de mine, tels que la complexité du projet et de son emplacement. La Société considère divers critères pertinents pour évaluer le moment où la phase de production est considérée comme commencée. À ce stade, tous les montants correspondants sont reclassés des actifs miniers en construction à propriétés minières. Certains des critères utilisés pour identifier la date de début de la production commerciale incluent, mais ne sont pas limités à:

- lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée;
- la capacité de maintenir la production en cours à un niveau constant ou croissant;
- la récupération des minéraux est égale ou proche du niveau de production prévu; et
- l'achèvement d'une période d'essai raisonnable de l'installation et des équipements de la mine.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**D) BIENS MINIERES ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)***Début de la phase de production commerciale (suite)*

Une fois la production commerciale a été amorcée, les dépenses de mise en valeur supplémentaires engagées dans un bien minier sont incorporées au coût du bien minier, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs additionnels rattachés à la dépense iront à la Société. Sinon, ces dépenses sont classées comme des dépenses d'exploration à l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global. Dès l'atteinte du stade de la production commerciale, les biens miniers sont amortis sur la durée de vie de la mine selon le mode des unités de production, en fonction des réserves minérales probables et prouvées estimées de la mine et de la portion de la minéralisation mesurée, indiquée et présumée qui, selon les attentes, devraient être classées comme des réserves pour les mines correspondantes. La Société détermine la portion de la minéralisation qu'elle s'attend à classer dans les réserves en prenant en considération la mesure dans laquelle l'extraction rentable de la ressource est probable, ce qui est tributaire des hypothèses relatives aux prix des métaux à long terme, des hypothèses relatives aux teneurs de coupure et des résultats des travaux de forage. Ces évaluations sont faites pour chaque mine, prise individuellement.

Les durées d'utilité prévues utilisées pour les besoins du calcul de l'épuisement sont établies à la lumière des faits et circonstances associés au bien minier. Toute modification de l'estimation des durées d'utilité est comptabilisée de manière prospective à compter de la date de la modification.

E) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La Société contribue également à des régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans la période au cours duquel les services correspondants des membres du personnel sont reçus. Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres créditeurs » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

F) STOCKS

Les stocks de fournitures, de minerai et de métaux précieux sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de fournitures, de minerai et de métaux précieux est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks de minerai et de métaux précieux comprend tous les coûts directement attribuables au processus d'extraction et de transformation du minerai, incluant l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont engagés pour extraire et transformer du minerai.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**F) STOCKS (SUITE)**

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks passé en charges est inclus dans le coût des ventes sous l'appellation « coût de production et de transformation ».

G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'aide gouvernementale y afférente, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

Amortissement de la propriété minière Beaufor

Les immobilisations corporelles du site minier Beaufor sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée. Le taux d'amortissement est calculé en fonction du nombre d'onces d'or produites sur les réserves prouvées et probables. La période d'amortissement estimative est déterminée en fonction des réserves propres à chaque site minier en production.

L'amortissement est présenté en tant que dépense d'amortissement et est inclus dans le coût des ventes.

Amortissement des autres immobilisations corporelles

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire basé sur sa durée d'utilité prévue qui s'établit comme suit:

- Bâtiments: 20 ans
- Améliorations locatives: 10 ans
- Équipements et matériel roulant: 5 à 10 ans

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant destiné à la vente ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif n'est pas utilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité, des réserves prouvées et probables ainsi que la méthode d'amortissement sont revues au besoin, au moins une fois l'an. Les changements à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité et des réserves prouvées et probables sont comptabilisés prospectivement lorsqu'ils surviennent.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**Amortissement des autres immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa disposition. Le profit ou la perte résultant de la disposition d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé séparément à l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment où les fonds sont empruntés, soit spécifiquement pour financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

H) REGROUPEMENT D'ENTREPRISE ET GOODWILL

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Déterminer si une acquisition répond à la définition d'un regroupement d'entreprises selon les IFRS nécessite l'exercice du jugement et une évaluation au cas par cas. La contrepartie liée à une acquisition est évaluée à la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs engagés ou repris à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée ne comprend pas les montants liés aux règlements de relations préexistantes. De tels montants sont comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette). Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque la contrepartie éventuelle est classée dans les capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et le règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui n'est pas classée dans les capitaux propres sont comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette).

Le goodwill correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Par la suite, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus souvent lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. La dépréciation est calculée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**H) REGROUPEMENT D'ENTREPRISE ET GOODWILL (SUITE)**

Si une opération ne répond pas à la définition d'une entreprise selon les IFRS, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs. Par conséquent, les actifs nets identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur de la contrepartie payée, en fonction de leur juste valeur relative à la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont inclus dans la contrepartie payée et capitalisés. Aucun goodwill et aucun actif ou passif d'impôt différé découlant des actifs acquis et des passifs supposés sont comptabilisés lors de l'acquisition d'actifs.

I) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

i) Actifs financiers*Titres de capitaux propres*

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéfices non répartis lors de la décomptabilisation du placement. Les produits de dividendes sur les titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte à la date ex-dividendes.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**I) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****ii) Passifs financiers**

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

| CATÉGORIE | INSTRUMENT FINANCIER |
|---|---|
| Actifs financiers au coût amorti | ➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie ➤ Soldes de prix de vente |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net..... | ➤ Placements |
| Passifs financiers au coût amorti..... | ➤ Fournisseurs et autres créditeurs ➤ Dette à long terme ➤ Option de rachat d'une redevance |

iii) Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;

Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

iv) Dépréciation

La Société utilise le modèle prospectif basé sur les pertes attendues afin de calculer la dépréciation des actifs financiers. L'application du modèle basé sur les pertes attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Chaque date de clôture, ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux qui sont évalués à la JVAÉRG, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des actifs contractuels.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**I) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****iv) Dépréciation (suite)**

Les pertes de valeur, s'il y a lieu, seraient comptabilisées dans les frais d'administration de la Société de l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global, et la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers serait réduite au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Si le montant de la perte de valeur diminuait au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution pouvait être objectivement liée aux conditions et aux changements de facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment ferait l'objet d'une reprise inscrite dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. La reprise de la perte de valeur serait limitée au montant de la diminution de la perte de valeur et, après la reprise, la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation ne pourrait pas être supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

J) DÉPRÉCIATION

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Les indicateurs de dépréciation de ces actifs sont différents de ceux liés aux propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

K) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

L) CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital-actions et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**M) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS**

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiements fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

N) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (perte) comptable, ni le bénéfice imposable (perte déductible), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

N) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (SUITE)

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

O) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgation de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières concernant les dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses et est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation. Étant donné que les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation ont été financées par actions accréditives, la Société n'est pas présentement admissible à ces crédits d'impôt puisqu'ils ont été transférés aux investisseurs.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**O) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)**

Les crédits liés aux ressources sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Les crédits seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

P) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement, pour tenir compte des actions détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

Q) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent tous les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

R) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

La nouvelle norme et interprétation qui suit n'est pas encore entrée en vigueur et n'a pas été appliquée dans le cadre de la préparation de ces états financiers :

Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Property, Plant and Equipment – Proceeds before Intended Use (Amendments to IAS 16)*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise.

Les modifications fournissent des directives sur la comptabilisation du produit de la vente des éléments qu'une société produit et vend dans le but qu'une immobilisation corporelle puisse être utilisée comme prévu, ainsi que des coûts de production connexes. Plus particulièrement, le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé en résultat net, de même que les coûts de production connexes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

5. PLACEMENTS

| | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|--|-------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 2 326 036 | 29 167 |
| Actions et bons de souscription reçues en contrepartie de la vente de propriétés et d'une redevance (note 8) | 12 077 724 | 390 000 |
| Actions reçues en contrepartie de l'émission d'actions (note 13) | – | 763 750 |
| Autres revenus (note 22) | – | 874 876 |
| Disposition | (3 265 317) | (61 232) |
| Variation de la juste valeur | 3 538 318 | 329 475 |
| Acquisition | 150 000 | – |
| Exercice de bons de souscription | 112 500 | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 939 261 | 2 326 036 |

Les placements se composent d'actions et de bons de souscription de sociétés canadiennes cotées en bourse.

6. STOCKS

| | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|-----------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Métaux précieux | – | 954 135 |
| Fournitures | 1 193 864 | 1 318 295 |
| | 1 193 864 | 2 272 430 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | AMÉLIORATIONS LOCATIVES | DROITS D'UTILISATION | LIGNE ÉLECTRIQUE EN CONSTRUCTION ^(A) (B) | ACTIFS MINIERES EN CONSTRUCTION ^(A) | PROPRIÉTÉ MINIÈRE BEAUFOR | BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS | TOTAL |
|--|----------------------------|-------------------------|--|---|------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2018 | 167 306 | – | 168 349 | 7 987 258 | 1 000 000 | 6 698 651 | 16 021 564 |
| Acquisitions | 11 663 | – | 17 392 | 4 172 | – | 597 702 | 630 929 |
| Intérêts inscrits à l'actif | – | – | – | 393 539 | – | – | 393 539 |
| Ajustements des obligations liées à la mise hors services | – | – | – | 468 094 | – | (22 589) | 445 505 |
| Annulation de la subvention ^(B) | – | – | 505 047 | – | – | – | 505 047 |
| Solde au 30 juin 2019 | 178 969 | – | 690 788 | 8 853 063 | 1 000 000 | 7 273 764 | 17 996 584 |
| Adoption de IFRS 16 (note 2) | – | 95 040 | – | – | – | – | 95 040 |
| Acquisitions | – | – | – | – | – | 123 966 | 123 966 |
| Vente d'une redevance | – | – | – | – | (37 312) | – | (37 312) |
| Intérêts inscrits à l'actif | – | – | – | 423 901 | – | – | 423 901 |
| Solde au 30 juin 2020 | 178 969 | 95 040 | 690 788 | 9 276 964 | 962 688 | 7 397 730 | 18 602 179 |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2018 | 23 343 | – | – | – | 204 451 | 1 297 116 | 1 524 910 |
| Amortissement | 41 877 | – | – | – | 113 352 | 1 030 173 | 1 185 402 |
| Solde au 30 juin 2019 | 65 220 | – | – | – | 317 803 | 2 327 289 | 2 710 312 |
| Amortissement | 47 110 | 31 680 | – | – | – | – | 78 790 |
| Solde au 30 juin 2020 | 112 330 | 31 680 | – | – | 317 803 | 2 327 289 | 2 789 102 |
| VALEUR NETTE COMPTABLE | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2019 | 113 749 | – | 690 788 | 8 853 063 | 682 197 | 4 946 475 | 15 286 272 |
| Solde au 30 juin 2020 | 66 639 | 63 360 | 690 788 | 9 276 964 | 644 885 | 5 070 441 | 15 813 077 |

^(A) Étant donné que ces éléments ne sont pas prêts à être utilisés, la ligne électrique en construction et les actifs miniers en construction n'ont pas encore été amortis.

^(B) La Société a conclu avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN ») une convention aux termes de laquelle ce dernier finance une partie du coût de construction en fonction de charges engagées par la Société. Au 30 juin 2019, la Société avait engagé des dépenses en immobilisations totalisant 690 788 \$. La Société n'a donc pas été en mesure de terminer le projet selon l'échéancier prévu. De ce fait, au 30 juin 2019, le montant de 505 047 \$ initialement comptabilisé en réduction des immobilisations corporelles a été renversé et un passif de 684 375 \$, représentant les sommes encaissées par la Société, a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres créiteurs.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Propriété Beaufor

Le 7 mai 2020, la Société a vendu une redevance de 3% sur les revenus nets de fonderie de la production d'or à la mine Beaufor à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») en contrepartie de 5 000 000 \$ en trésorerie. Cette somme sera payable en deux tranches, soit 3 000 000 \$ à la clôture de la transaction et 2 000 000 \$ après 15 000 mètres de forages sur la propriété Beaufor ou dans les 60 jours suivant la mise en production de la mine Beaufor.

La redevance passera de 3 % à 2 % (réduction de 1 %) lorsque la Société aura remboursé le capital investi par la CDPQ à titre de redevance.

Monarques a une option de racheter une tranche de 1 % de la redevance vendue en contrepartie d'un montant de 2 500 000 \$ pour une période de cinq ans suivant la clôture de la transaction.

La vente de la redevance a été divisée en deux parties aux fins comptables :

- i) Vente d'une partie de la propriété minière Beaufor comptabilisée dans les immobilisations corporelles étant donné que le contrôle d'une portion de la production future d'or est transféré à l'acheteur;
- ii) Passif financier, selon IFRS 15, pour l'option de rachat d'une partie de la redevance car le contrôle n'est pas réputé être transmis à l'acheteur en raison du droit de la Société d'exercer l'option de rachat pendant une période de 5 ans.

Le produit de disposition a été réparti entre les différentes composantes selon la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus sur chaque composante, actualisés au taux de rendement interne de la transaction. Le 2 000 000 \$ à recevoir a été inclus dans le produit de disposition et comptabilisé dans les actifs courants au moment de la transaction car aucun transfert additionnel d'actifs ou de services n'y est relié, que le respect des conditions à remplir est sous le contrôle de la Société et que le respect de ces conditions dans un avenir rapproché a été jugé hautement probable. La valeur comptable des immobilisations corporelles cédées a été déterminée en proportion du pourcentage de la valeur nette comptable estimée qui a été vendue.

| | DISPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ MINIÈRE | OPTION DE RACHAT DE LA REDEVANCE | TOTAL |
|--|--|---|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produit de disposition | 3 684 668 | 1 315 332 | 5 000 000 |
| Disposition de la propriété minière | (37 312) | - | (37 312) |
| Option de rachat de la redevance | - | (1 315 332) | (1 315 332) |
| Gain sur disposition comptabilisé aux résultats | 3 647 356 | - | 3 647 356 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

| PROPRIÉTÉS ^{(1) (2)} | 30 JUIN 2019 | ACQUISITIONS | DISPOSITIONS | 30 JUIN 2020 |
|-------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | | \$ |
| Wasamac | 14 717 771 | 398 399 | – | 15 116 170 |
| Fayolle | – | 4 970 166 | (4 927 678) | 42 488 |
| McKenzie Break ⁽³⁾ | 3 006 467 | 753 619 | – | 3 760 086 |
| Croinor Gold | 2 843 889 | 30 000 | – | 2 873 889 |
| Swanson ⁽³⁾ | 1 816 156 | 69 584 | – | 1 885 740 |
| Simkar Gold | 91 006 | – | (91 006) | – |
| Autres | 147 855 | – | (147 855) | – |
| | 22 623 144 | 6 221 768 | (5 166 539) | 23 678 373 |

| PROPRIÉTÉS ^{(1) (2)} | 30 JUIN 2018 | ACQUISITIONS | DISPOSITIONS | 30 JUIN 2019 |
|----------------------------------|-------------------|----------------|--------------|-------------------|
| | \$ | \$ | | \$ |
| Wasamac ⁽⁴⁾ | 14 463 252 | 254 519 | – | 14 717 771 |
| Croinor Gold | 2 843 889 | – | – | 2 843 889 |
| McKenzie Break ⁽³⁾⁽⁵⁾ | 2 558 624 | 447 843 | – | 3 006 467 |
| Swanson ⁽³⁾ | 1 705 749 | 110 407 | – | 1 816 156 |
| Simkar Gold | 91 006 | – | – | 91 006 |
| Autres | 112 255 | 35 600 | – | 147 855 |
| | 21 774 775 | 848 369 | – | 22 623 144 |

⁽¹⁾ Les propriétés minières sont toutes situées dans la province du Québec, Canada.

⁽²⁾ Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques.

⁽³⁾ Un montant de 173 211 \$ a été capitalisé à titre de charge de désactualisation au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2020 (276 017 \$ au 30 juin 2019).

⁽⁴⁾ Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a acquis un terrain pour un montant de 254 519 \$.

⁽⁵⁾ Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, un montant de 282 233 \$ a été comptabilisé à titre d'ajustement des obligations liées à la mise hors service

Exercice terminé le 30 juin 2020 :

Propriété Wasamac

Le 19 mai 2020, la Société a complété l'acquisition de claims miniers adjacents à la propriété Wasamac en contrepartie de 22 000 \$.

Le 27 novembre 2019, la Société a complété l'acquisition de claims miniers adjacents à la propriété Wasamac. En contrepartie, la Société a émis 1 000 000 d'actions ordinaires à un prix de 0,22 \$. Ces actions sont assujetties à des restrictions sur leur transfert pour une période allant jusqu'à 12 mois. De plus, la Société a versé un montant de 75 000 \$ à la date de clôture de la transaction et une somme additionnelle de 75 000 \$ en mai 2020.

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2020 : (suite)

Propriété Wasamac (suite)

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'achat des actifs acquis :

| | \$ |
|--|----------------|
| Juste valeur de la contrepartie payée à la date de clôture : | |
| Trésorerie | 75 000 |
| Actions ordinaires émises | 220 000 |
| Solde du prix d'achat à payer | 75 000 |
| Coûts de transaction | 6 399 |
| | 376 399 |
| Juste valeur des actifs acquis : | |
| Propriétés minières | 376 399 |

Propriété Fayolle

Le 19 août 2019, la Société a complété l'acquisition d'une participation totale de 100 % dans la propriété Fayolle auprès de Hecla Québec Inc. (« Hecla ») et d'Exploration Typhon Inc. (« Typhon »). En contrepartie, la Société a émis 12 millions d'actions à Hecla assujetties à des restrictions sur leur transfert pour des périodes allant jusqu'à 24 mois. La Société a émis à Typhon 1 133 334 actions ordinaires le 20 avril 2020 et doit émettre 1 133 333 actions ordinaires au plus tard seize mois après la date de clôture et 1 133 333 actions ordinaires au plus tard vingt-quatre mois après la date de clôture. De plus, la Société a versé un montant de 500 000 \$ à Typhon à la date de clôture et une somme additionnelle de 500 000 \$ en décembre 2019. Une somme additionnelle de 150 000 \$ doit être versée douze mois après la date de clôture.

Étant donné que le nombre d'actions à émettre à Typhon est fixe et que le créancier n'a pas l'option d'exiger le remboursement au comptant, le solde de prix d'achat est donc considéré comme un instrument d'équité et les actions sont comptabilisées comme actions à émettre au prix de clôture du 19 août 2019 (voir note 13).

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'achat des actifs acquis :

| | \$ |
|--|------------------|
| Juste valeur de la contrepartie payée à la date de clôture : | |
| Trésorerie | 500 000 |
| Actions ordinaires émises | 3 000 000 |
| Actions ordinaires à émettre | 850 000 |
| Solde du prix d'achat à payer | 650 000 |
| Coûts de transaction | 71 646 |
| | 5 071 646 |
| Juste valeur des actifs acquis : | |
| Équipements | 101 480 |
| Propriété minière | 4 970 166 |
| | 5 071 646 |

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2020 : (suite)

Propriété Fayolle (suite)

Le 29 mai 2020, la Société a vendu la propriété Fayolle à lamgold Corporation en contrepartie de 1 851 145 actions ordinaires d'une valeur totale de 9 514 885 \$, d'une somme additionnelle en trésorerie de 300 000 \$ lors du transfert de propriété d'un terrain et d'une autre somme additionnelle en trésorerie de 1 500 000 \$ payable 90 jours après le transport initial de minerai provenant du gisement Fayolle. La somme de 1 500 000 \$ a été actualisée sur une période de temps représentant la date d'encaissement prévue au taux d'intérêt de 5 % pour un total de 1 360 544 \$ et incluse dans le produit de disposition et comptabilisée dans les actifs non courants au moment de la transaction puisque le contrôle de l'actif a été transféré à l'acheteur et qu'il a été jugé très probable que la condition engendrant le paiement soit remplie. Un produit de désactualisation sera constaté sur la même période à titre de produits financiers dans l'état consolidé du bénéfice net. La juste valeur totale de la contrepartie comptabilisée au moment de la transaction s'établit à 10 875 429 \$ et exclut le 300 000 \$ relié au terrain puisque le transfert de propriété n'a pas encore eu lieu. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 4 988 415 \$.

Propriété McKenzie Break

Le 25 février 2020, la Société a complété l'acquisition de claims miniers adjacents à la propriété McKenzie Break. En contrepartie, la Société a émis 3 300 000 actions ordinaires à un prix de 643 500 \$. Ces actions sont assujetties à des restrictions sur leur transfert pour une période allant jusqu'à 36 mois.

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'achat des actifs acquis :

| | \$ |
|---|---------|
| Juste valeur de la contrepartie payée : | |
| Actions ordinaires émises | 643 500 |
| Coûts de transaction | 6 492 |
| | 649 992 |
| Juste valeur des actifs acquis : | |
| Propriété minière | 649 992 |

Propriété Croinor

Le 5 mai 2020, la Société a complété l'acquisition de claims miniers adjacents à la propriété Croinor en contrepartie de 30 000 \$.

Propriété Simkar

Le 13 décembre 2019, la Société a vendu la propriété Simkar Gold à O3 Mining Inc. en contrepartie de 140 000 \$ en trésorerie, 435 000 actions ordinaires d'une valeur de 1 122 300 \$ et 435 000 bons de souscription d'une durée de 3 ans au prix d'exercice de 4,20 \$ ayant une valeur totale de 452 400 \$. La juste valeur totale de la contrepartie reçue s'établit à 1 714 700 \$. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 236 199 \$.

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (SUITE)Exercice terminé le 30 juin 2020 : (suite)**Propriété Simkar (suite)**

La juste valeur des bons de souscription reçus a été établie selon le modèle d'évaluation Black-Scholes au moyen des hypothèses suivantes :

| | |
|--|---------|
| Prix de l'action au moment de l'émission | 2,58 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,65 % |
| Taux de dividende prévu | – % |
| Volatilité prévue | 80 % |
| Durée de vie prévue | 3 ans |

Propriétés Regcourt et Louvem

Le 16 mars 2020, la Société a vendu les propriétés Regcourt et Louvem à O3 Mining Inc. en contrepartie de 118 183 actions ordinaires d'une valeur de 133 547 \$ et d'un montant de 10 000 \$ après la réalisation d'une condition connexe. La juste valeur totale de la contrepartie reçue s'établie à 133 547 \$. La Société a réalisé une perte sur disposition d'actifs non financiers de 69 040 \$.

Propriété Monique

Le 24 mars 2020, la Société a vendu la propriété Monique à Probe Metals Inc. en contrepartie de 1 275 510 actions ordinaires d'une valeur de 854 592 \$ et la prise en charge des obligations liées à la mise hors service d'actifs d'une valeur comptable de 1 426 699 \$. La juste valeur totale de la contrepartie s'établie à 2 281 291 \$. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 2 281 291 \$.

Vente d'une redevance

Le 25 juillet 2019, la Société a vendu une redevance en contrepartie d'un montant de 350 000 \$. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 314 400 \$.

Exercice terminé le 30 juin 2019 :***Vente de la redevance de la propriété Chimo***

Le 18 juin 2019, la Société a vendu à Ressources Cartier Inc. une redevance sur le rendement net de fonderie de 2 % sur certains claims de la propriété Chimo en contrepartie d'un montant de 350 000 \$. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 350 000 \$.

Propriété Chimo

Le 7 septembre 2018, la Société a vendu sa participation de 30 % dans la propriété Chimo acquise à la suite de l'acquisition des actifs miniers de Richmond situés au Québec à Chalice Gold Mines Limited (« Chalice ») en contrepartie de 3 millions d'actions ordinaires entièrement libérées de Chalice, ayant une juste valeur de 390 000 \$, et d'une redevance sur le NSR de 0,5 et 1,5 % (0,5 % sur les claims avec des redevances préexistantes et 1,5 % sur tous les autres claims). Chalice a le droit de racheter 0,5 % du NSR de la Société pour 1,0 M \$ à tout moment.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2019 : (suite)

Propriété Chimo (suite)

Auparavant, en mars 2018, Chalice a levé une option pour acquérir une participation de 70 % dans la propriété dans le cadre d'une convention d'option qui prévoyait pour cela des dépenses d'exploration de 3,1 M \$, des paiements d'option de 200 000 \$ et l'octroi à la Société d'un NSR de 1 % sur certains claims.

La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 390 000\$.

Vente de la redevance de la propriété East Amphi

Le 21 août 2018, la Société a vendu à Canadian Malartic GP une redevance sur le rendement net de fonderie de 2 % sur la propriété East Amphi en contrepartie d'un montant de 250 000 \$. La Société a réalisé un gain sur disposition d'actifs non financiers de 250 000 \$.

9. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se présentent comme suit :

| | FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION | | | DISPOSITION | 30 JUIN 2020 |
|----------------|---|------------------|--------------------|-------------|-------------------|
| | 30 JUIN 2019 | | | | |
| | \$ | \$ | | | \$ |
| Croinor Gold | 10 551 204 | 3 504 | – | | 10 554 708 |
| Wasamac | 3 021 394 | 392 746 | – | | 3 414 140 |
| McKenzie Break | 2 356 879 | 1 033 509 | – | | 3 390 388 |
| Fayolle | – | 959 336 | (959 336) | | – |
| Swanson | 181 742 | 31 920 | – | | 213 662 |
| Simkar Gold | 1 387 495 | – | (1 387 495) | | – |
| Autres | 90 332 | – | (90 332) | | – |
| | 17 589 046 | 2 421 015 | (2 437 163) | | 17 572 898 |

| | FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION | | | DISPOSITION | 30 JUIN 2019 |
|----------------|---|------------------|----------|-------------|-------------------|
| | 30 JUIN 2018 | | | | |
| | \$ | \$ | | | \$ |
| Croinor Gold | 7 728 116 | 2 823 088 | – | | 10 551 204 |
| Wasamac | 497 601 | 2 523 793 | – | | 3 021 394 |
| McKenzie Break | 170 571 | 2 186 308 | – | | 2 356 879 |
| Swanson | 116 233 | 65 509 | – | | 181 742 |
| Simkar Gold | 1 367 652 | 19 843 | – | | 1 387 495 |
| Autres | 45 973 | 44 359 | – | | 90 332 |
| | 9 926 146 | 7 662 900 | – | | 17 589 046 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

9. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Frais de prospection et d'évaluation : | | |
| Salaires, supervision et consultants | 1 206 467 | 3 438 102 |
| Géologie et géophysique | 689 908 | 929 382 |
| Test, échantillonnage et prospection | 74 542 | 1 117 479 |
| Forage, location d'équipement et autres matériaux | 448 804 | 2 177 937 |
| Hébergement, repas et déplacements | 1 294 | - |
| Augmentation des frais de prospection et d'évaluation | 2 421 015 | 7 662 900 |
| Disposition | (2 437 163) | - |
| Solde au début de l'exercice | 17 589 046 | 9 926 146 |
| Solde à la fin de l'exercice | 17 572 898 | 17 589 046 |

10. DETTE À LONG TERME

| | SOLDES DE PRIX D'ACHAT | | | | TOTAL |
|--|------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|
| | BEACON | MCKENZIE BREAK ET SWANSON | FAYOLLE ET AUTRE | OBLIGATIONS LOCATIVES | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 30 juin 2018 | 3 744 346 | 3 297 989 | - | 767 448 | 7 809 783 |
| Intérêts courus de l'exercice | 393 539 | 276 017 | - | - | 669 556 |
| Remboursement | - | (1 000 000) | - | (406 979) | (1 406 979) |
| Coût de modification des termes | 191 379 | - | - | - | 191 379 |
| Remboursement anticipé | - | (724 832) | - | - | (724 832) |
| Incidence de l'effet de change | (31 148) | - | - | - | (31 148) |
| Solde au 30 juin 2019 | 4 298 116 | 1 849 174 | - | 360 469 | 6 507 759 |
| Adoption d'IFRS 16 (note 2) | - | - | - | 95 040 | 95 040 |
| Additions (note 8) | - | - | 725 000 | - | 725 000 |
| Intérêts courus de l'exercice | - | 173 211 | - | 8 151 | 181 362 |
| Remboursement | - | (400 000) | (725 000) | (381 586) | (1 506 586) |
| Reclassement des intérêts courus dans les autres créditeurs | (170 766) | - | - | - | (170 766) |
| Incidence de l'effet de change | 170 899 | - | - | - | 170 899 |
| Solde au 30 juin 2020 | 4 298 249 | 1 622 385 | - | 82 074 | 6 002 708 |
| Partie courante | 2 865 499 | 800 000 | - | 47 192 | 3 712 691 |
| Partie non courante | 1 432 750 | 822 385 | - | 34 882 | 2 290 017 |

Au 30 juin 2020, le solde de prix d'achat - Beacon à payer en devises étrangères est de 3 153 984 \$ US et porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Les soldes de prix d'achat sont actualisés au taux effectif de 10 % par année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les paiements en capital des prochains exercices s'établissent comme suit :

| | SOLDE DE PRIX D'ACHAT - BEACON (INCLUANT LES INTÉRÊTS CAPITALISÉS) | SOLDE DE PRIX D'ACHAT EN ACTIONS VARIABLES - MCKENZIE BREAK ET SWANSON | SOLDE DE PRIX D'ACHAT EN TRÉSORERIE - MCKENZIE BREAK ET SWANSON | OBLIGATIONS LOCATIVES | TOTAL |
|---------------------|--|--|---|--------------------------|-----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 2021 | 2 865 499 | 400 000 | 400 000 | 52 481 | 3 717 980 |
| 2022 | 1 432 750 | 600 000 | 400 000 | 36 800 | 2 469 550 |
| | 4 298 249 | 1 000 000 | 800 000 | 89 281 | 6 187 530 |
| Charges financières | - | - | - | 7 207 | 7 207 |
| | 4 298 249 | 1 000 000 | - | 82 074 | 6 180 323 |

Solde de prix d'achat en actions variables – McKenzie Break et Swanson

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a vendu une redevance de 0,5 % sur les revenus nets de fonderie de la propriété Pandora (la « redevance Pandora ») à Agnico Eagle Mines Limited. En contrepartie de la redevance Pandora, le solde de prix d'achat pour les propriétés McKenzie Break et Swanson acquises auprès d'Agnico Eagle Mines Limited a été réduit de 800 000 \$, soit 600 000 \$ à titre de paiement en actions en décembre 2019 et 200 000 \$ à titre de paiement en actions en décembre 2020. La Société a enregistré un gain sur disposition d'actifs non financiers de 724 832 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, représentant la valeur actualisée de la diminution des paiements futurs du solde de prix d'achat.

Solde du prix d'achat - Beacon

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société s'est prévaluée d'une clause dans le contrat d'acquisition de l'usine Beacon de reporter le remboursement des trois premiers paiements différés en payant une prime de 20 %. La prime a été ajoutée aux trois paiements différés faisant l'objet du report. Les paiements différés sont payables en trois versements égaux les 48e, 54e et 60e mois suivant la clôture de la transaction, en plus des paiements initialement exigibles à ces dates. La Société a enregistré un coût de modification aux termes d'un solde de prix d'achat de 191 379 \$ dans les charges financières au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019.

11. AUTRES PASSIFS

| | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Passif lié aux actions accréditatives | 481 210 | 571 723 |
| Option de rachat d'une redevance | 1 343 792 | - |
| | 1 825 002 | 571 723 |
| Partie courante | 481 210 | 571 723 |
| Partie non courante | 1 343 792 | - |

L'option de rachat d'une redevance est comptabilisée comme instrument financier et la charge de désactualisation est constatée à titre de charges financières dans l'état consolidé du bénéfice net.

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

Les activités de production et d'exploration de la Société sont assujetties à diverses lois ainsi qu'à divers règlements fédéraux et provinciaux régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et tendent généralement à imposer des restrictions de plus en plus sévères. La Société effectue ses activités de manière à protéger adéquatement l'environnement et la santé publique. La Société a comptabilisé les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites miniers en se basant sur la meilleure estimation des coûts futurs établie par la direction, basée sur les informations disponibles à la fin de chaque période. La meilleure estimation des coûts futurs est le montant que la Société devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la clôture du site. Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Ces estimations sont sujettes à des changements à la suite de modifications aux lois et règlements ou si de nouveaux événements surviennent.

Le taux d'inflation (ajusté pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisé pour déterminer la valeur future des obligations est basé sur la durée prévue des opérations, est de 3,1 % (3,5 % en 2019). Le taux reflétant les appréciations actuelles par le marché utilisé pour déterminer la valeur actualisée des obligations est de 0,5 % (1,6 % en 2019). L'échéancier des paiements a été déterminé en tenant compte des réserves prouvées et probables, du niveau de production annuelle prévue et de la durée de vie estimée de la mine et des usines. Le tableau suivant présente les mouvements de trésorerie estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'exercice terminé le 30 juin 2020 :

| | MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE | ÉCHÉANCIER PRÉVU DU PAIEMENT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE |
|--------------------------|--|--|
| | \$ | |
| Usine Camflo | 5 434 337 | 2031 et suivants |
| Mine Beaufor | 1 178 864 | 2028 et suivants |
| Usine Beacon | 3 380 198 | 2028 et suivants |
| Propriété Croinor Gold | 416 155 | 2027 et suivants |
| Propriété McKenzie Break | 282 233 | 2030 et suivants |
| | 10 691 787 | |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

A) GARANTIES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente la répartition des garanties financières émises au 30 juin 2020 et 30 juin 2019 :

| | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Usine Camflo | 3 339 423 | 3 339 423 |
| Mine Beaufor | 793 341 | 793 341 |
| Usine Beacon | 1 822 745 | 1 805 380 |
| Mine Monique ⁽¹⁾ | 947 663 | 947 663 |
| Propriété McKenzie Break | 282 233 | – |
| Propriété Croinor Gold | 416 155 | 416 155 |
| | 7 601 560 | 7 301 962 |
| Dépôt en trésorerie | 4 271 071 | 4 253 706 |
| Cautionnement | 3 330 489 | 3 048 256 |

⁽¹⁾ Bien que la vente de la propriété Monique ait eu lieu en mars 2020, des délais administratif et d'accès au site principalement reliés à la COVID-19 sont survenus avec le MERN. Les sommes en garanties financières, d'un montant de 379 065 \$, ont été reçues en août 2020. Voir note 8 pour plus de détail sur la disposition.

B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS

Le tableau suivant présente la répartition des obligations liées à la mise hors service d'actifs au 30 juin 2020 et 30 juin 2019 :

| | 30 JUIN 2020 | 30 JUIN 2019 |
|--------------------------|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Usine Camflo | 4 542 656 | 4 472 325 |
| Mine Beaufor | 1 032 591 | 1 016 592 |
| Usine Beacon | 2 960 676 | 2 914 911 |
| Mine Monique | – | 1 663 690 |
| Propriété Croinor Gold | 416 155 | 416 155 |
| Propriété McKenzie Break | 282 233 | 282 233 |
| | 9 234 311 | 10 765 906 |

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs ont varié de la façon suivante pour les exercices suivants :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 10 765 906 | 9 798 336 |
| Disposition | (1 426 699) | – |
| Nouvelle obligation | – | 282 233 |
| Charges de désactualisation | 145 104 | 197 644 |
| Modifications des hypothèses | (250 000) | 487 693 |
| Solde à la fin de l'exercice | 9 234 311 | 10 765 906 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

13. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital-actions et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

| | NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION | NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES | NOMBRE D' ACTIONS À ÉMETTRE | MONTANT \$ |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Solde au 30 juin 2018 | 24 081 009 | 233 052 967 | – | 63 237 031 |
| Émission d'actions accréditatives ⁱⁱ⁾ | – | 9 090 212 | – | 2 102 870 |
| Émission d'actions ordinaires liées à l'acquisition d'un placement en actions (note 5) | – | 3 250 000 | – | 763 750 |
| Émission d'actions ordinaires liées au remboursement d'un solde de prix d'achat (note 10) | – | 2 812 940 | – | 600 000 |
| Émission d'actions ordinaires liées à l'acquisition de propriétés minières | – | 170 000 | – | 27 300 |
| Exercice d'options | – | 745 000 | – | 152 100 |
| Octroi de bons de souscription | 118 182 | – | – | 9 454 |
| Bons de souscription expirés | (8 571 430) | – | – | – |
| Solde au 30 juin 2019 | 15 627 761 | 249 121 119 | | 66 892 505 |
| Émission d'unités | 11 291 250 | 22 582 500 | – | 5 419 800 |
| Émission d'actions ordinaires liées à l'acquisition de propriétés minières (note 8) | – | 16 300 000 | – | 3 863 500 |
| Actions ordinaires émises et à émettre liées à l'acquisition d'une propriété minière (note 8) | – | 1 133 334 | 2 266 666 | 850 000 |
| Émission d'actions accréditatives ⁱ⁾ | – | 4 000 000 | – | 720 000 |
| Exercice d'options | – | 950 000 | – | 153 875 |
| Bons de souscription expirés | (9 099 323) | – | – | – |
| Solde au 30 juin 2020 | 17 819 688 | 294 086 953 | 2 266 666 | 77 899 680 |

ⁱ⁾ La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditatives de 280 000 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditatives durant le financement du 24 février 2020.

ⁱⁱ⁾ La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditatives de 896 900 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditatives durant le financement des 13 décembre 2018, 18 avril 2019 et 26 avril 2019.

13. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital-actions et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

A) EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Le 9 juin 2020, la Société a conclu, sans l'intermédiaire d'un courtier, un placement privé visant l'émission de 22 582 500 unités au prix de 0,24 \$ par unité, pour un produit brut de 5 419 800 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,29 \$ pour une période de 36 mois après la clôture du financement.

Le 24 février 2020, la Société a conclu, sans l'intermédiaire d'un courtier, un placement privé visant l'émission de 4 000 000 d'actions accréditives au prix de 0,25 \$ par action accréditive, pour un produit brut de 1 000 000 \$. La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 280 000 \$ qui a été enregistré lors de l'émission des actions.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2020, 950 000 options d'achat d'actions ont été exercées à un prix entre 0,12 \$ et 0,13 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,12\$ à 0,38\$.

B) EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Le 9 mai 2019, la Société a acquis 6 500 000 actions d'Unigold Inc. auprès d'un investisseur pour une contrepartie totale de 763 750 \$ payée par l'émission de 3 250 000 actions de la Société.

Le 18 avril 2019 et le 26 avril 2019, la Société a conclu, sans l'intermédiaire d'un courtier, des placements privés visant l'émission de 3 636 364 actions accréditives et 2 424 242 actions accréditives respectivement, au prix de 0,33 \$ par actions accréditives, pour des produits bruts de 1 200 000 \$ et 800 000 \$ respectivement. La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 593 939 \$ qui a été enregistré lors des émissions d'actions. Au 30 juin 2019, le solde du passif lié à la prime sur actions accréditives relativement aux financements du 18 avril 2019 et 26 avril 2019 s'établissait à 571 723 \$.

Le 8 janvier 2019, la Société a émis 2 812 940 actions en paiement d'un solde de prix d'achat représentant 600 000 \$.

Le 13 décembre 2018, la Société a conclu, sans l'intermédiaire d'un courtier, un placement privé visant l'émission de 3 029 606 actions accréditives au prix de 0,33 \$ par action accréditive, pour un produit brut de 999 770 \$. La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 302 961 \$ qui a été enregistré lors des émissions d'actions. Au 30 juin 2019, il n'y a aucun passif lié à la prime sur actions accréditives relativement au financement du 13 décembre 2019.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, 745 000 options d'achat d'actions ont été exercées à un prix entre 0,08 \$ et 0,15 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,15 \$ à 0,22 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

13. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS À D'AUTRES QU'AUX COURTIERIS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés à d'autres qu'aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 | |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En circulation, au début de l'exercice | 14 528 111 | 0,51 | 23 099 542 | 0,41 |
| Octroyés | 11 291 250 | 0,29 | – | – |
| Expirés | (8 117 855) | 0,56 | (8 571 430) | 0,25 |
| En circulation, à la fin de l'exercice | 17 701 506 | 0,35 | 14 528 111 | 0,51 |

Au 30 juin 2020, 6 410 256 bons de souscription en circulation au prix d'exercice de 0,45 \$ expiront en mars 2021 et 11 291 250 bons de souscription en circulation au prix d'exercice de 0,29 \$ expiront en juin 2023.

D) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERIS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 | |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En circulation, au début de l'exercice | 1 099 650 | 0,42 | 981 468 | 0,45 |
| Expirés | (981 468) | 0,43 | – | – |
| Octroyés | – | – | 118 182 | 0,33 |
| En circulation, à la fin de l'exercice | 118 182 | 0,33 | 1 099 650 | 0,42 |

Les 118 182 bons de souscription en circulation au 30 juin 2020 au prix d'exercice de 0,33 \$ expiront en avril 2021.

La juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription d'achat d'actions octroyés aux courtiers au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019 est de 0,08 \$ et est établie selon le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes au moyen des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,61 % |
| Taux de dividende prévu | – % |
| Volatilité prévue | 80 % |
| Durée de vie prévue | 2 ans |

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du Conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du Conseil d'administration, et le prix ne peut pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation dans le capital de la Société.

Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut pas dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Ces options ne sont pas assignables ni transférables sauf par legs ou héritage et elles expireront au plus tard cinq ans après avoir été émises. Dans le cas où un détenteur d'options quitte la Société, ses options expirent normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. La période d'acquisition pour l'achat d'actions et de bons de souscription varie de la date d'acquisition jusqu'à 36 mois suivant la date d'acquisition. La durée de vie des options varie de deux ans à cinq ans.

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société octroyées à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs se détaillent comme suit :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 | |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En circulation, au début de l'exercice | 8 910 000 | 0,30 | 7 567 500 | 0,28 |
| Octroyées | 3 045 000 | 0,25 | 2 830 000 | 0,30 |
| Expirées | (100 000) | 0,37 | (120 000) | 0,15 |
| Renoncées | (417 500) | 0,29 | (622 500) | 0,37 |
| Exercées | (950 000) | 0,12 | (745 000) | 0,13 |
| En circulation, à la fin de l'exercice | 10 487 500 | 0,30 | 8 910 000 | 0,30 |
| Exercables, à la fin de l'exercice | 4 432 500 | 0,31 | 4 336 250 | 0,26 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions :

| NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AU 30 JUIN 2020 | | PRIX D'EXERCICE | DATE D'EXPIRATION |
|---|------------------|--------------------|----------------------|
| EN CIRCULATION | EXERÇABLES | \$ | |
| 75 000 | 75 000 | 0,10 | Novembre 2020 |
| 825 000 | 825 000 | 0,08 | Janvier 2021 |
| 80 000 | 80 000 | 0,37 | Juin 2021 |
| 500 000 | 500 000 | 0,50 | Août 2021 |
| 1 200 000 | 1 200 000 | 0,33 | Novembre 2021 |
| 1 867 500 | 1 007 500 | 0,37 | Octobre 2022 |
| 200 000 | 100 000 | 0,37 | Décembre 2022 |
| 2 505 000 | 582 500 | 0,31 | Juillet 2023 |
| 250 000 | 62 500 | 0,25 | Février 2024 |
| 2 785 000 | – | 0,25 | Octobre 2024 |
| 100 000 | – | 0,20 | Avril 2025 |
| 100 000 | – | 0,28 | Juin 2025 |
| 10 487 500 | 4 432 500 | | |

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, l'application du modèle de la juste valeur résulte en une charge de 358 663 \$ (415 176 \$ en 2019).

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est établie selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en considérant les hypothèses suivantes :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,53 % | 2,40 % |
| Taux de dividende prévu | – % | – % |
| Volatilité prévue | 80 % | 80 % |
| Durée prévue des options | 5 ans | 5 ans |
| Prix moyen pondéré par action | 0,21 \$ | 0,30 \$ |
| Prix d'exercice moyen pondéré des options octroyées | 0,25 \$ | 0,30 \$ |
| Moyenne pondérée de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées durant l'exercice | 0,12 \$ | 0,19 \$ |

15. ÉVENTUALITÉS

A) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit sur le plan du résultat, de leur échéance ou de leur impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société exploite en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Toute obligation pouvant résulter en une obligation liée à la mise hors service des sites serait comptabilisée aux résultats de l'exercice seulement lorsqu'il serait possible de déterminer qu'une obligation actuelle existerait, ce qui provoquerait des conséquences environnementales pour les activités d'exploration effectuées sur les terrains et lorsqu'il serait possible d'en faire une estimation raisonnable. Ces obligations seront capitalisées au coût des actifs connexes à ce moment.

15. ÉVENTUALITÉS (SUITE)

B) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs ou la Société. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles, comme convenu.

16. ENGAGEMENTS

La Société avait les engagements suivants au 30 juin 2020 :

A) REDEVANCES

| Propriétés | Redevances sur revenus nets de fonderie (NSR) |
|----------------------|---|
| Beaufor | ➤ 1,0 % payable après que la Société aura produit 100 000 onces d'or ➤ 3,0% (réduction de 1% lorsque les redevances payées seront supérieures à 5 M\$ et 1% rachetable pour 2,5 M\$ jusqu'en mai 2025) ➤ Autres |
| Camflo | ➤ 1,0% |
| Croinor Gold..... | ➤ 1,5 % |
| McKenzie Break | ➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$) |
| Swanson..... | ➤ 4,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$ et 1% rachetable pour 1 M\$ US) |
| Wasamac..... | ➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 7,5 M\$) ➤ 2,5% sur des claims adjacents (1,25% rachetable pour 2 M\$) |

B) ACTIONS ACCRÉDITIVES

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2020, la Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2021, une somme de 1 000 000 \$ en frais de prospection et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété le 24 février 2020. En relation avec cet engagement, la Société n'a pas effectué des dépenses éligibles cumulées au 30 juin 2020. Par conséquent, la Société a des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 1 000 000 \$ et un passif lié aux actions accréditives de 280 000 \$ au 30 juin 2020, comptabilisé en tant qu'autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2020, une somme de 2 000 000 \$ en frais de prospection et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs des placements en actions accréditives complétés le 18 avril et 26 avril 2019. En relation avec cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 1 300 243 \$ au 30 juin 2020. Par conséquent, la Société a des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 699 757 \$ et un passif lié aux actions accréditives de 481 210 \$ au 30 juin 2020, comptabilisé en tant qu'autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

17. REVENUS

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Ventes de métaux précieux | 6 655 312 | 20 748 250 |
| Ventes d'usinage à forfait | – | 10 856 967 |
| Autres | 25 378 | 47 652 |
| | 6 680 690 | 31 652 869 |

18. COÛT DES VENTES

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Coût de production et transformation | 2 553 365 | 25 963 874 |
| Forage de définition | – | 87 047 |
| Redevances | – | 108 076 |
| Amortissement | – | 1 143 524 |
| | 2 553 365 | 27 302 521 |

19. ADMINISTRATION

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, jetons de présence et avantages afférents | 1 792 515 | 2 886 137 |
| Paiements fondés sur des actions | 358 663 | 415 176 |
| Consultants et honoraires | 772 140 | 1 131 634 |
| Frais de bureau, maintenance et autres | 306 829 | 437 972 |
| Assurances, taxes et permis | 110 111 | 555 021 |
| Relations investisseurs et frais de représentation | 218 984 | 501 072 |
| Amortissement | 78 790 | 41 878 |
| | 3 638 032 | 5 968 890 |

20. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|-------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Beaufor et Camflo | 3 549 696 | – |
| Beacon | 192 955 | 302 137 |
| | 3 742 651 | 302 137 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

21. CHARGES FINANCIÈRES

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme | 275 881 | 130 446 |
| Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors services d'actifs | 145 104 | 197 644 |
| Charge de désactualisation d'une option de rachat d'une redevance | 28 460 | – |
| Coût de modification des termes d'un solde de prix d'achat | – | 191 379 |
| Ajustements des obligations liées à la mise hors services d'actifs | (250 000) | 42 188 |
| Autres | 81 430 | 41 407 |
| | 280 875 | 603 064 |

22. AUTRES REVENUS

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a été notifiée qu'elle détenait un placement en actions, le tout provenant d'une transaction antérieure. La Société a reçu des actions d'une valeur de 874 876 \$ et un montant en trésorerie de 326 400 \$. Puisque ces actifs n'étaient pas identifiables au moment de la transaction initiale, la valeur des actifs reçus a été comptabilisée comme « Autres revenus » à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global.

23. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Taxes à la consommation et autres débiteurs | 523 358 | 224 597 |
| Stocks | 1 078 566 | 365 738 |
| Frais payés d'avance et dépôts | 438 257 | (163 002) |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (2 057 611) | (4 036 147) |
| | (17 430) | (3 608 814) |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

23. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| <u>Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :</u> | | |
| Variation des fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation | 222 401 | 914 500 |
| Émission d'actions liée à l'acquisition de propriétés minières et d'une redevance | 4 713 500 | 627 300 |
| Émission d'actions liée à l'acquisition de placements | – | 763 750 |
| Intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles | 423 901 | 393 539 |
| Intérêts inscrits à l'actif dans les propriétés minières | 173 211 | 276 017 |
| Placements reçus en relation avec la disposition de propriétés minières (note 8) | 12 077 724 | – |
| Autres revenus inscrits dans les placements | – | 874 876 |

24. RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION TOTALE

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, jetons de présence, primes et autres avantages | 3 922 769 | 12 529 947 |
| Paiements fondés sur des actions | 358 663 | 415 176 |
| Régime à cotisations définies | 95 044 | 428 262 |
| Régimes gouvernementaux | 411 504 | 1 638 173 |
| | 4 787 980 | 15 011 558 |

Au 30 juin 2020, les fournisseurs et autres créditeurs incluaient un montant de 620 946 \$ à payer relativement aux salaires et autres avantages (1 054 014 \$ au 30 juin 2019).

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société composés du président et chef de la direction, vice-président finances et chef de la direction financière, du vice-président opérations et relations avec les communautés et du vice-président développement corporatif.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, jetons de présence, primes et autres avantages | 1 283 733 | 1 045 338 |
| Régime à cotisations définies | 23 237 | 36 674 |
| Régimes gouvernementaux | 78 686 | 67 982 |
| Paiements fondés sur des actions | 294 104 | 311 382 |
| | 1 679 760 | 1 461 376 |

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2020, les principaux dirigeants ont exercé 950 000 options (745 000 en 2019) pour une contrepartie totale s'élevant à 116 000 \$ (98 000 \$ en 2019).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

25. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Au 30 juin 2020, la Société a déterminé qu'il n'y avait pas d'événements importants ni de changements de circonstances indiquant que la valeur comptable de ses actifs non courants pourrait ne pas être recouvrable. À ce titre, aucun test de dépréciation n'a donc été effectué et aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2020 (néant en 2019).

En fait, bien qu'il y ait des actifs en entretien et maintenance au 30 juin 2020, l'investissement de la CDPQ dans Beaufor et les impacts envisagés sur les autres actifs éliminent les indicateurs de dépréciation qui avaient été identifiés au 30 juin 2019.

26. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERIS DIFFÉRÉS

La dépense d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné et provincial de 26,55 % (26,65 % en 2019) au bénéfice avant impôts en raison des éléments suivants:

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Bénéfice avant impôts | 11 108 607 | 2 177 244 |
| Recouvrement d'impôts prévu | 2 949 335 | 580 234 |
| Augmentation des impôts résultant des éléments : | | |
| Paiements fondés sur des actions, non déductibles | 95 225 | 110 644 |
| Impôts différés découlant des actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives | 642 779 | 1 421 597 |
| Dépenses non déductibles et autres | 81 886 | 161 877 |
| Portion non imposable du gain sur disposition d'actifs miniers | (1 263 101) | - |
| Variation des actifs d'impôts différés non reconnus | - | 192 657 |
| Déduction du recouvrement de l'impôt minier | 684 | (269 883) |
| Écart permanent découlant des autres produits liés aux actions accréditives | (98 371) | (457 759) |
| Dépense d'impôts miniers différés | 52 797 | 1 011 717 |
| Constatation d'avantages fiscaux non reconnus antérieurement | (423 625) | (844 212) |
| Revenus non imposables | (316) | (126 125) |
| Variation de la juste valeur des placements non imposable | (461 620) | (162 654) |
| Autres | - | 73 246 |
| Dépense d'impôt sur les résultats | 1 575 673 | 1 691 339 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

26. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERIS DIFFÉRÉS (SUITE)

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices terminés le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

| | SOLDE AU 30 JUIN 2019 | RECONNU DANS LES RÉSULTATS | RECONNU DANS LES CAPITAUX PROPRES | SOLDE AU 30 JUIN 2020 |
|---|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'impôts différés | | | | |
| Immobilisations corporelles | 1 333 492 | (7 943) | – | 1 325 549 |
| Pertes d'exploitation | 4 331 071 | 1 278 309 | – | 5 609 380 |
| Obligations liées à la mise hors service d'actifs | 2 695 066 | (357 891) | – | 2 337 175 |
| Frais d'émission d'actions | 253 097 | (110 545) | 20 698 | 163 250 |
| | 8 612 726 | 801 930 | 20 698 | 9 435 354 |
| Passifs d'impôts différés | | | | |
| Impôts miniers différés | (4 754 620) | (346) | – | (4 754 966) |
| Placements | (158 000) | (1 418 000) | – | (1 576 000) |
| Propriétés minières | (3 302 443) | (713 231) | – | (4 015 674) |
| Immobilisations corporelles | (1 602 768) | (264 645) | – | (1 867 413) |
| Actifs de prospection et d'évaluation | (3 996 005) | 4 208 | – | (3 991 797) |
| Dettes à long terme et autre | (122 888) | 69 791 | – | (53 097) |
| | (13 936 724) | (2 322 223) | – | (16 258 947) |
| | (5 323 998) | (1 520 293) | 20 698 | (6 823 593) |

| | SOLDE AU 30 JUIN 2018 | RECONNU DANS LES RÉSULTATS | RECONNU DANS LES CAPITAUX PROPRES | SOLDE AU 30 JUIN 2019 |
|---|--------------------------|-------------------------------|---|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'impôts différés | | | | |
| Immobilisations corporelles | 1 279 994 | 53 498 | – | 1 333 492 |
| Pertes d'exploitation | 2 757 176 | 1 573 895 | – | 4 331 071 |
| Obligations liées à la mise hors service d'actifs | 2 513 916 | 181 150 | – | 2 695 066 |
| Frais d'émission d'actions | 174 890 | 41 207 | 37 000 | 253 097 |
| | 6 725 976 | 1 849 750 | 37 000 | 8 612 726 |
| Passifs d'impôts différés | | | | |
| Impôts miniers différés | (3 904 058) | (850 562) | – | (4 754 620) |
| Placements | – | (158 000) | – | (158 000) |
| Propriétés minières | (3 263 931) | (38 512) | – | (3 302 443) |
| Immobilisations corporelles | (1 300 717) | (302 051) | – | (1 602 768) |
| Actifs de prospection et d'évaluation | (1 962 295) | (2 033 710) | – | (3 996 005) |
| Dettes à long terme et autre | (199 033) | 76 145 | – | (122 888) |
| | (10 630 034) | (3 306 690) | – | (13 936 724) |
| | (3 904 058) | (1 456 940) | 37 000 | (5 323 998) |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2020 ET 2019

26. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERIS DIFFÉRÉS (SUITE)

Certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre des éléments suivants :

| | SOLDE AU 30 JUIN 2020 \$ | SOLDE AU 30 JUIN 2019 \$ |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Pertes autres qu'en capital reportées | – | 423 625 |

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et dont la Société pourrait utiliser les avantages de celui-ci.

Les fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 408 123 \$ au 30 juin 2020 (352 743 \$ au 30 juin 2019) à titre d'impôts sur les résultats et impôts miniers à payer.

27. BÉNÉFICE PAR ACTION

| | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020 \$ | EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019 \$ |
|---|---|---|
| Bénéfice net | 9 532 934 | 485 905 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base | 264 247 880 | 238 021 401 |
| Actions ordinaires à émettre | 2 266 666 | – |
| Effet dilutif des options d'achat d'actions | 582 086 | 1 032 527 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué | 267 096 632 | 239 053 928 |

28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts en fidéicommis à court terme, le solde de prix de vente, les autres débiteurs et les fournisseurs et autres créditeurs, s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous.

La valeur comptable du passif non courant, qui comprend la dette à long terme et l'option de rachat d'une redevance, se rapproche de sa juste valeur. Bien que la conjoncture du marché ait variée entre la date des transactions et le 30 juin 2020, la combinaison des fluctuations des différents facteurs résulte en une variation de juste valeur négligeable. La juste valeur de ces passifs financiers est calculée selon la valeur actualisée des sorties de fonds en capital et intérêts qui sont escomptées au taux du marché à la date de clôture en considérant le risque de crédit de la Société.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent:

| Au 30 JUIN 2020 | VALEUR COMPTABLE | JUSTE VALEUR | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|--|---------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur | | | | | |
| Placements disponibles à la vente | 14 939 261 | 14 939 261 | 14 545 138 | 394 123 | – |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | | | | | |
| Soldes de prix d'achat | 5 920 634 | 5 920 634 | – | – | 5 920 634 |
| Option de rachat d'une redevance | 1 343 792 | 1 343 792 | – | – | 1 343 792 |

| Au 30 JUIN 2019 | VALEUR COMPTABLE | JUSTE VALEUR | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|--|---------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur | | | | | |
| Placements disponibles à la vente | 2 326 036 | 2 326 036 | 2 326 036 | – | – |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | | | | | |
| Soldes de prix d'achat | 6 147 290 | – | – | – | 6 147 290 |

Exposition et gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

A) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie et les dépôts en fidéicommis portent intérêt à taux fixe. En relation avec ceux-ci, la Société est exposée de façon limitée à une variation de la juste valeur, car ils sont rachetables en tout temps ou bien la Société prévoit les utiliser à court terme pour son exploitation. L'exposition de la Société au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt de ses passifs financiers non courant est limitée, puisqu'un solde du prix d'achat à payer porte intérêt à taux fixe et l'autre ne porte pas intérêt.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Exposition et gestion des risques (suite)

A) Risque de marché (suite)

Risque de change

Le risque lié aux taux de change découle des revenus de métaux précieux et des achats que la Société effectue en devises étrangères. Les revenus de métaux précieux sont réalisés ou établis en fonction du prix des métaux précieux en dollars américains, alors que la majeure partie des frais d'exploitation sont engagés en dollars canadiens. Comme le cours du prix de l'or est déterminé en devise américaine, pour gérer son exposition à ce risque, la Société pourrait occasionnellement avoir recours à divers types de contrats de change ou conclure des ventes directement en devises canadiennes auprès d'institutions. Au 30 juin 2020, les instruments financiers libellés en devise américaine se composent d'un solde du prix d'achat à payer.

Le solde du prix d'achat incluant les intérêts capitalisés, libellé en dollars américains, s'élève à 4 298 249 \$ CA (3 153 984 \$ US) au 30 juin 2020 et à 4 298 116 \$ CA (3 284 265 \$ US) au 30 juin 2019. La Société n'a pas conclu de contrats de change pour atténuer ce risque.

Une augmentation ou une diminution de 5% du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurent constantes, d'augmenter (de réduire) la valeur du solde du prix d'achat de 214 912 \$ au 30 juin 2020 (164 213 \$ au 30 juin 2019).

Risque lié aux contrats de vente d'or

Les résultats de la Société sont directement liés aux prix des métaux précieux étant donné que les revenus sont tirés principalement de la vente de l'or. En ce qui concerne sa production d'or, la Société peut réduire son risque lié à une baisse du prix de l'or en utilisant occasionnellement des contrats de vente à terme ainsi que des options de vente (put) et des options d'achat (call).

La Société comptabilise à la juste valeur tous les instruments dérivés, sauf certains instruments dérivés qui sont admissibles à l'exception relative aux achats et aux ventes dans le cours normal des affaires

Au 30 juin 2020, la Société n'avait conclu aucun contrat à terme, alors qu'elle avait les contrats suivants dérivés d'opérations de couverture pour sa production d'or au 30 juin 2019 :

| | 30 JUIN 2019 | |
|------------------------------|-------------------------|-------|
| Expiration | Contrats à terme | |
| | (onces) | (\$) |
| Juillet 2019 | (200) | 1 878 |
| Solde au 30 juin 2019 | (200) | |

28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Exposition et gestion des risques (suite)

B) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et du solde de prix de vente. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales et le gouvernement du Canada. Dans le cas du solde de prix de vente, la Société effectue une analyse de crédit, ou encore s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes en cas de non-paiement par la tierce partie pour couvrir la valeur comptable nette du solde de prix de vente.

C) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital, tel qu'il est souligné à la note 29. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

Au 30 juin 2020, l'ensemble des passifs financiers et autres obligations de la Société venait à échéance au cours des 12 mois suivants (excepté pour les soldes de prix d'achat à payer et l'option de rachat d'une redevance) et la Société avait suffisamment de fonds disponibles pour s'acquitter de ses passifs financiers courants.

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la Société en fonction des échéances contractuelles, incluant les intérêts exigibles, le cas échéant, au 30 juin 2020 :

| | VALEUR COMPTABLE | FLUX DE TRÉSORERIE | | PLUS DE | |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | CONTRACTUELS | 0 À 12 MOIS | 12 À 24 MOIS | 24 MOIS |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 2 503 392 | 2 503 392 | 2 503 392 | – | – |
| Soldes du prix d'achat | 5 920 634 | 5 098 249 | 3 265 499 | 1 832 750 | – |
| Options de rachat d'une redevance | 1 343 792 | 2 500 000 | – | – | 2 500 000 |
| | 9 767 818 | 10 101 641 | 5 768 891 | 1 832 750 | 2 500 000 |

28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**Exposition et gestion des risques (suite)****D) Risque de prix**

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements dans d'autres sociétés. Les placements subissent l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements détenus par la Société au 30 juin 2020, une augmentation (diminution) de 5 % du cours des actions de ces placements aurait augmenté (diminué) le bénéfice net de 746 963 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2020. En se basant sur les placements détenus par la Société au 30 juin 2019, une augmentation (diminution) de 5 % du cours des actions de ces placements aurait augmenté (diminué) le bénéfice net de 181 158 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

29. GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2020, le capital de la Société consiste en des capitaux propres et la dette à long terme totalisant 71 987 999 \$ (51 689 562 \$ au 30 juin 2019).

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour poursuivre les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses actifs. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa performance et sa flexibilité financière.

L'accès au financement est tributaire de la situation économique ainsi que de l'état des marchés boursiers et du crédit.

La Société est soumise à des exigences réglementaires liées à l'utilisation de fonds levés par financement accordé, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec (voir note 16 B)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes ses obligations réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividendes.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**Solde de prix d'achat Beacon**

En date du 23 septembre 2020, la Société a complètement remboursé le solde de prix d'achat de la propriété Beacon.

Financement

Le 17 septembre 2020 la Société a réalisé un financement accordé de 9 030 000 unités accordées provinciales au prix de 0,72\$ et 11 404 000 unités accordées fédérales au prix de 0,57\$ pour un produit brut de 13 001 880\$.

Chaque unité accordée est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire au prix d'exercice de 0,60\$ pour une période de 24 mois.